



Union Nationale des Etudiants
en Chirurgie Dentaire

--- COMMUNIQUÉ ---

Lyon, le 29 janvier 2021

Interdiction d'exercice des étudiants en odontologie : la réponse insuffisante du Ministère

Depuis le 1er janvier 2021, de nombreux étudiants en Chirurgie-Dentaire se retrouvent interdits d'exercice faute d'avoir pu soutenir leur thèse dans les temps. Nous rappelons une nouvelle fois, que le contexte sanitaire, encore incertain à ce jour, a contraint les universités, bibliothèques universitaires et laboratoires de recherche à fermer leurs portes de nombreuses semaines au cours de l'année 2020.

L'UNECD, conjointement à l'Ordre National des Chirurgiens-Dentistes, a alerté le ministère dès le mois de novembre dernier, puis de nouveau en janvier¹, sur cette situation qui mettait en exergue un problème de santé publique. Les deux structures demandaient, au Ministère des Solidarités et de la Santé, une prolongation de 6 mois de la durée d'autorisation d'exercice.

Le 26 janvier dernier, soit 2 mois après notre revendication, la DGOS "*ne juge pas opportun de prévoir une prolongation de la période d'exercice*" de ces étudiants qu'elle juge "*rapidement en capacité d'assurer leur exercice professionnel*"².

L'UNECD déplore cette décision qui se veut tardive et pénalisante pour beaucoup. Elle illustre un manque de considération notable pour les étudiants en odontologie mais également pour les cabinets libéraux toujours en tension et, plus largement, pour le sort de nos patients.

Alexandre VIGNE
Président de l'UNECD

<https://www.uneed.com/communiquedepresse/impossibilite-de-soutenir-leur-these-interdiction-dexercice-de-nombreux-etudiants-en-odontologie-laissees-de-cote/>

² Réponse de M. Eric MAURUS, Chef du Bureau RH2 pour la DGOS.

22 av de la Grande Armée - 75017 Paris - Tél : 06 42 65 76 08 – contact@uneed.com - www.uneed.com
Association créée en 1961, à but non lucratif selon la loi 1901
Représentée au CNESER et au CNOUS, nommée à la CNEMMOP - Membre de la FAGE, de l'EDSA et de l'IADS